



Rattrapage salarial à l'issu congé parental

Par **Sara CAMARA**, le **05/03/2017** à **16:52**

Bonjour,

La loi prévoit un rattrapage de salaire pour les femmes à l'issu de leur congé maternité ou parental.

Je suis allée en congé maternité le 01/01/2016, et augmentée à la même date de 5 % (toutes les augmentations de mon entreprise sont effectuées le 01/01). De retour de mon congé parental en octobre 2016, mon responsable ne sait pas s'il doit m'augmenter ? Pouvez vous m'éclairer sur ce sujet ?

Je vous remercie par avance de votre aide,

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/03/2017** à **17:52**

Bonjour,

Si l'augmentation a eu lieu en janvier 2016 et que votre salaire a été révisé également, il n'y a donc pas d'augmentation à attendre pour cette année là...

Par **Sara CAMARA**, le **05/03/2017** à **19:45**

Ok je vous remercie